snalc

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

2D DEGRÉ
PROFESSEURS, CPE, PSY-EN

1 METTRE FIN AU DÉCLASSEMENT SOCIAL ET FINANCIER

La priorité est de porter nos indemnités au niveau de celles de tous les autres cadres de la fonction publique en fixant par exemple l'ISOE à 1 000 € mensuels SANS contrepartie. Tous les frais de déplacement doivent être revalorisés régulièrement.
Le SNALC a œuvré pour étendre la prime d'attractivité jusqu'au 9e échelon et l'accorder aux agrégés qui étaient encore une fois oubliés.
Nos revendications ne se limitent pas à quelques primes ponctuelles. Nous sommes seuls à défendre un véritable rattrapage indemnitaire — indispensable pour combler le retard accumulé depuis des décennies — tout en exigeant une revalorisation indiciaire pour l'ensemble de la fonction publique.

2 REDONNER VIE AUX CARRIÈRES

Le SNALC défend l'idée que l'accès au grade hors classe passe par une évaluation qui ne soit pas figée. Il est incompréhensible d'attendre des années entre l'évaluation et la promotion. Le SNALC a beaucoup œuvré pour pérenniser l'accès à la classe exceptionnelle grâce à l'adoption du ratio promouvables-promus. Nous voulons désormais garantir au plus grand nombre l'accès à l'indice sommital en réponse à l'allongement des carrières, et obtenir une révision régulière de l'ensemble des indices. Sur ces enjeux essentiels, nous sommes les seuls à porter de telles revendications.
Le SNALC a également agi et obtenu que les procédures de reclassement prennent en compte les expériences professionnelles antérieures.
Enfin, nous demandons le rétablissement des compétences des élus des personnels dans la gestion des promotions et des mutations, afin de garantir une véritable transparence et d'obtenir des améliorations individuelles.

3 NOUS RECONNAÎTRE COMME DES EXPERTS DANS NOS MÉTIERS ET NOS DISCIPLINES D'ENSEIGNEMENT

Nous revendiquons la liberté de choisir nos formations, y compris en dehors de l'Éducation nationale, en mobilisant librement le compte personnel de formation, notamment dans la perspective d'une reconversion, à la place de formations vides de sens et épuisantes.
Comme pour l'ensemble de la fonction publique, nous demandons que toute formation obligatoire se déroule exclusivement sur le temps de service.
Nous sommes attachés au maintien des différents corps et des enseignements disciplinaires, et opposés au « corps unique » pour tous les enseignants du premier degré à l'enseignement supérieur.

snalc

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

2D DEGRÉ
PROFESSEURS, CPE, PSY-EN

4 PROTÉGER LES PERSONNELS PHYSIQUEMENT ET MORALEMENT

Cela commence par défendre les professeurs, les CPE et les Psy-EN menacés, plutôt que par leur mise en cause systématique.
Il est indispensable de garantir la laïcité sur nos lieux de travail et de protéger chacun contre toute forme d'intrusion.
Nous exigeons des conditions de travail dignes : des effectifs adaptés, des matériels et équipements fournis, une véritable médecine du travail, ainsi que des horaires et déplacements compatibles avec la charge de travail et une vie familiale. Il faut cesser de nous écraser sous une paperasse inutile.
Les professeurs et CPE ont besoin de moyens réels pour l'inclusion.
Au quotidien, le SNALC défend les personnels mis en cause ou inquiétés, qu'ils le soient par des familles ou par leur hiérarchie.

5 PRÉSERVER LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Préserver les trois voies d'enseignement qui font la richesse de notre système : la voie professionnelle, aujourd'hui particulièrement menacée ; la voie technologique, trop souvent dévalorisée ; et la voie générale, dont les conditions ne cessent de se dégrader. Ce modèle a fait ses preuves et doit permettre à nouveau au plus grand nombre de réussir.
Il est nécessaire de revenir sur les réformes du collège, du lycée et de la voie professionnelle. La défense des trois voies d'enseignement, tout comme l'exigence attachée aux contenus enseignés, constitue une priorité et une spécificité du SNALC.
Il faut également garantir le maintien de concours nationaux de recrutement, indispensables à l'excellence de l'enseignement, et préserver les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), qui offrent à tous les élèves, sur l'ensemble du territoire, un accès à l'excellence.
Le droit à l'information doit être assuré, par des personnels d'orientation reconnus.
Enfin, le SNALC défendra toujours la liberté pédagogique, qui est au fondement de cet équilibre et indissociable de nos exigences comme des besoins de tous les professeurs. C'est là la marque du SNALC.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

Je vote SNALC, je fais voter SNALC du 3 au 10 décembre 2026

snalc

Élection à la commission administrative paritaire locale de POLYNÉSIE FRANÇAISE

Compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du 2d degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'EPS, des chargés d'EPS, des PEGC, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'ENSAM, des CPE et des psychologues de l'Éducation nationale.

Élections professionnelles 2026

15 titulaires - 15 suppléants

Liste présentée par le **SNALC**

Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur

1. **M. GOUJON Ioane**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
2. **M. TIAOAO Ralph**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
3. **Mme VIRECOULON Cendra**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
4. **Mme MANATE Rautea**, PROFESSEUR CERTIFIÉ, Collège de Paea et Collège de Papara
5. **Mme JAAFOURI Florence**, PROFESSEUR CERTIFIÉ, Lycée Paul Gauguin
6. **M. PAPARA Philippe**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
7. **M. DAUPHIN Raiarii**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
8. **Mme FAATAU Hanna**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
9. **Mme GALENON Léonie**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
10. **M. LUQUIAUD Kévin**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
11. **M. HAMBLIN William**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
12. **M. TAIARUI Frédéric**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
13. **Mme TEFAFANO Adeline**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
14. **Mme PATU Herenui**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
15. **M. PARKER Tarona**, PROFESSEUR CERTIFIÉ, Collège de Taravao
16. **M. DAHECH Negi**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
17. **M. FIU Antonio**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
18. **Mme MOTAHI Miriama**, PROFESSEUR CERTIFIÉ, Collège de Tinomana Ebb
19. **Mme HOLMAN Marie-Laure**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
20. **Mme WANAÏ Vanessa**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
21. **Mme GAZZERI Aurelia**, PROFESSEUR CERTIFIÉ, Lycée Taiarapu Nui
22. **Mme MORELLON Karina**, PROFESSEUR CERTIFIÉ, Lycée et collège de Bora Bora
23. **Mme DERVIN Sylvie Vaea**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
24. **M. FRASSINELLI Jean-François**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée du Diadème
25. **Mme COMMINGS Nahere**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
26. **Mme GALENON Raina**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
27. **Mme CLERAY Mehiti**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Taiarapu Nui
28. **M. BRETEAU Bruno**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Ecole hôtelière de Tahiti
29. **M. VOLLE Fabrice**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée des îles sous le vent Raiatea
30. **M. TAMARINO Vaiarii**, PROFESSEUR LYCÉE PRO, Lycée Professionnel Faa'a

16 femmes, 14 hommes